



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 45108

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les conditions de remboursement de l'Interferon dans les établissements privés. Des restrictions ont été décidées dans le traitement de patients atteints d'hémopathies malignes, de leucémie, de tumeurs malignes et de sida. Cette situation conduit à une différence de traitement des établissements publics et privés. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il compte mettre en œuvre pour ne pas pénaliser injustement des professionnels et laisser le libre choix aux patients.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45108

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 6000